



## Ordonnance de télécom CRTC 2025-169

Version PDF

Référence : 2025-16

Gatineau, le 3 juillet 2025

### Norouestel Inc. – Approbation définitive d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive, par décision majoritaire**, la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de réception de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Norouestel Inc.	AMT 1239 Tarif des services spéciaux – Modification aux circuits de satellite numériques de 32, 64 et 128 Kbps	7 janvier 2025	21 janvier 2025

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général